

Commission des Finances, du Budget, des Affaires
générales et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

7 FÉVRIER 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Reinkin à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à l'« ADEPS au secours du Country Hall? »	3
1.2	Question de M. Pierre Wacquier à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à la « problématique du dopage dans le sport »	4
1.3	Question de M. Marcel Cheron à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à la « prévention du dopage et à la lutte contre celui-ci en Communauté française »	4
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, et à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative aux « statistiques de dopage en Communauté française pour 2006 »	4
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative aux « expériences pilotes de doublement du temps consacré au sport à l'école »	10
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à « l'état des centres ADEPS »	11
2	Ordre des travaux	12
3	Question orale (Article 64 du règlement)	13
3.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative aux « championnats d'Europe de volley féminin 2007 » . . .	13

Présidence de M. Pierre Wacquier, président

– L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 05.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Reinkin à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à l'« ADEPS au secours du Country Hall ? »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – La presse a largement relaté ces derniers temps les difficultés financières liées au décollage du projet d'infrastructure sportive liégeoise, le Country Hall. Cette grande salle sportive aurait coûté 12,5 millions d'euros de plus que prévu.

En vue d'atteindre l'équilibre budgétaire annuel, l'asbl « Avenir du Pays de Liège » – présidée par votre collègue, Michel Daerden – et qui devrait s'impliquer dans sa gestion, solliciterait une subvention publique annuelle de 375 000 euros de l'ADEPS.

Interrogé par la presse, votre cabinet a répondu fin janvier n'avoir été saisi à l'époque d'aucune demande. Prudents, vos collaborateurs ont aussi laissé entendre qu'un tel montant serait difficile à trouver dans le respect d'une saine gestion budgétaire.

Pouvez-vous nous confirmer que vous n'avez toujours pas été sollicité pour soutenir financièrement ce projet qui est très cher à M. Daerden ? Quelle attitude adopteriez-vous si votre cabinet était saisi de cette demande ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Le précédent gouvernement, dont votre parti était membre, a convenu, en période d'expédition des affaires courantes, d'abandonner le centre Adeps du Bois Saint-Jean dont la Communauté française est propriétaire. Mais elle a concédé la gestion pour 50 ans moyennant un canon annuel de 150 000 euros indexés.

Lorsque je suis devenu ministre, j'ai constaté qu'il y avait un centre Adeps en moins puisque le précédent gouvernement en avait abandonné la gestion. Il était convenu que la Communauté française pouvait faire partie de la société qui allait être chargée de la gestion de l'institution.

J'ai estimé ne pas devoir désigner d'administrateurs et n'ai pas souhaité que la Communauté

française fasse partie de la société de gestion partant du principe que pour gérer on doit disposer des pleins pouvoirs. Il me semblait imprudent de risquer de devoir apurer un passif alors que l'on n'a pas l'autonomie globale de gestion.

La Communauté française n'a jamais traité avec la société de gestion. Lorsque nous avons cédé le domaine du Bois Saint-Jean sur lequel se trouve la salle du Country hall, nous avons traité avec la Société liégeoise de financement. Un acte notarié a d'ailleurs été signé en l'étude de Me Coene, notaire à Liège, pour formaliser la décision du gouvernement.

Je ne connais pas la société de gestion ni sa situation. J'ai uniquement lu dans la presse qu'elle aurait de sérieuses difficultés et que l'on parlait d'appeler à la rescousse la Communauté française mais je n'ai reçu aucune demande officielle à ce jour. J'ai rencontré fortuitement, lors de la mise en place de l'équipe Wallonie-Bruxelles de cyclisme, l'ancien gouverneur, M. Paul Boland, qui en est le président. Je lui ai demandé s'il était exact que la société de gestion connaissait des difficultés financières. Il m'a répondu, peut-être avec un optimisme délirant, qu'elle possédait plus de 500 000 euros en caisse et qu'elle n'avait pas de problème. Comme je vous l'ai dit, la Communauté ne fait pas partie de cette société de gestion.

M. Daerden, que je vois toutes les semaines au gouvernement, m'a dit qu'il faudrait que nous parlions du Country Hall et du Bois Saint-Georges. J'ai dit que j'étais à son entière disposition pour en discuter. J'ai lu dans la presse, sous la signature d'une journaliste, que 375 000 euros seraient demandés à mon cabinet mais je n'ai été saisi d'aucune demande en ce sens, si ce n'est cette demande de M. Daerden.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Quelle serait votre attitude si une demande officielle vous parvenait ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – J'ai clairement dit à l'origine que je ne souhaitais pas que la Communauté française entre dans la société de gestion et je ne souhaite pas qu'elle le fasse maintenant. Je ne vois pas pourquoi nous épongerions le déficit d'une structure privée.

Il est exact que la Communauté française octroie d'importantes subventions à différentes associations culturelles ou théâtrales, mais il est hors de question qu'elle accorde un tel montant à une asbl de gestion. C'est d'autant plus vrai que nous sommes déjà partie prenante avec des universités dans d'autres asbl de gestion, comme au Centre

de La Woluwe, au Centre de La Forêt de Soignes, au Blocry. Mais jamais nous n'avons dû intervenir de façon récurrente et à concurrence de tels montants. Il peut arriver que nous intervenions de façon ponctuelle en faveur d'une asbl de gestion dans laquelle nous sommes représentés et qui connaît des difficultés passagères. Dans le cas que vous citez, notre philosophie n'est pas d'éponger les dettes d'une société de gestion de laquelle, pour des raisons d'opportunité, j'ai estimé que la Communauté française ne devait pas faire partie.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je remercie le ministre de ses réponses claires. M. Daerden sera ainsi informé de vos intentions. Je voudrais quand même faire remarquer que cette société que vous qualifiez de privée bénéficie partiellement de capitaux publics, ne serait-ce que *via* la Province de Liège.

(*M. Reinkin prend la présidence de la commission*)

1.2 Question de M. Pierre Wacquier à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à la « problématique du dopage dans le sport »

1.3 Question de M. Marcel Cheron à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à la « prévention du dopage et à la lutte contre celui-ci en Communauté française »

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, et à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative aux « statistiques de dopage en Communauté française pour 2006 »

M le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

M. Pierre Wacquier (PS). – Depuis une dizaine de jours, des scandales du monde cycliste marquent l'actualité. De grands noms du cyclisme belge sont pointés du doigt. Les accusations sont graves. Les révélations et les scandales font la une des journaux. Lors d'une récente conférence de presse donnée à Courtrai, Johan Museeuw a reconnu qu'à la fin de sa carrière, il n'a « pas joué loyalement le jeu sportif ». *Het Laatste Nieuws* révèle que Patrick Lefèvre serait impliqué dans un réseau de dopage depuis trente ans. Tout laisse à penser que ce ne sont pas des cas isolés et que l'ensemble des actions et déclarations d'intention des

uns et des autres ne sont que la partie visible de l'iceberg.

Et pourtant, le dopage reste un fléau contre lequel il faut se mobiliser et agir de toutes nos forces même si le combat est inégal et si les tricheurs ont bien souvent une longueur d'avance.

En fonction des moyens de la Communauté française, estimez-vous pouvoir prendre les mesures suffisantes de prévention et de lutte active ? Que donne la réorientation des contrôles que vous avez décidée ?

Avez-vous récemment fait le point avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les fédérations, sur la mise en œuvre du décret visant la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé ? Quel rôle pouvez-vous jouer dans l'indispensable internationalisation de cette lutte contre le dopage ?

M. Marcel Cheron (ECOLO). – La problématique du dopage dans le milieu du cyclisme est effectivement de nouveau à la une des journaux, tant en Communauté flamande qu'ailleurs en Europe. Elle mériterait de longs développements, avec une partie scientifique importante car ce dossier a de nombreuses implications ou plutôt est susceptible de nombreuses approches sociétale, politique, juridique mais aussi scientifique ; c'est probablement cette dernière qui soulève le plus grand nombre de questions et qui nous oblige à nous interroger de manière continue en fonction de l'évolution. Ces différentes approches nous permettront sans doute de revenir plus longuement sur cette problématique.

J'ai souhaité interroger le ministre à propos des chiffres de l'année 2006 récemment publiés. Quelles leçons tire-t-il de ces contrôles ? Le ministre a aussi fait part au parlement de son intention d'intensifier les contrôles dans les milieux professionnels. Dans la lutte contre le dopage, une bonne partie du travail consiste à lutter contre les filières de produits dopants. Il ne faut donc pas se limiter au rapport et aux chiffres sur les collaborations. Dans notre pays, les liaisons entre les différents niveaux de pouvoir sont très complexes.

Heureusement, la Justice reste de compétence fédérale, en tout cas pour le moment et nous avons mené un débat particulier sur les liens à établir entre notre décret et le monde judiciaire.

Quelles ont été les différentes campagnes de prévention du dopage depuis 2005 ? Quel en est le bilan ? Comment le suivi médical des sportifs est-il assuré ?

Par ailleurs, j'ai été interpellé par un article de

l'Avenir du Luxembourg qui publie les principales données de votre rapport. On y lit notamment que le nombre de cas positifs est en diminution chez les coureurs cyclistes, un constat étonnant alors que nous sommes actuellement plongés dans l'affaire Lefevre et Museeuw.

On sait que les professionnels sont plus contrôlés que les amateurs : il faut lire à ce propos certains articles de Gilles Goetghebuer, un excellent spécialiste en la matière. Masquer le dopage est devenu le sport numéro un des sportifs professionnels. Les deux tiers du peloton du Tour de France se protègent en amont en produisant un certificat – qui n'est peut-être pas nécessairement de complaisance – qui leur parvient parfois fort tard par fax. Je m'interroge quand même sur le fait qu'on fasse courir des malades.

Ensuite, on sait que les techniques destinées à masquer le dopage et à manipuler les résultats sont devenues extrêmement sophistiquées. On est loin des pratiques manuelles, comme celle de la poire utilisée par Pollentier à l'Alpe d'Huez. On utilise à présent des techniques scientifiques en ayant recours à des produits destinés à masquer les véritables produits dopants, allant des corticoïdes, au cannabis et à l'EPO. Sans parler des nouveaux produits encore secrets développés dans les laboratoires. Les instances de contrôle doivent suivre au jour le jour les recherches qui y sont faites afin d'être en mesure de prouver le dopage.

Le dopage dans le cyclisme a-t-il réellement diminué, comme le dit le rapport, ou notre politique de contrôle du dopage n'est-elle pas suffisamment efficace pour déceler tous les cas positifs ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – M. Cheron ayant été fort complet, je vais donc pouvoir m'inscrire dans la lignée de son propos. À ce stade, il est intéressant de connaître la réaction du ministre sur les chiffres publiés. En les interprétant, nous pouvons constater que des tendances fortes se dessinent. Dans certains sports, comme le power lifting et le kickboxing, près de 30 % des sportifs ont été contrôlés positifs. Le message de la lutte anti-dopage semble donc ne pas toujours passer, et ce dans certains sports plus que dans d'autres.

Voilà pourquoi j'aimerais vraiment entendre la réaction du ministre. Y a-t-il une éventuelle volonté de réorientation de la politique anti-dopage ?

Monsieur le ministre, vous aviez par le passé déclaré votre souhait de viser essentiellement les sportifs de haut niveau. En fonction des chiffres dont nous avons pris connaissance, ne serait-il pas souhaitable d'évoluer et de diversifier les contrôles ?

J'aimerais également entendre votre avis sur l'usage du cannabis. Il est parfois considéré plus comme un produit relaxant que comme un stupéfiant. Son usage est banalisé par un certain nombre de sportifs qui l'utilisent comme un anti-stress et qui l'inscrivent dans leur style de vie. Nous ne pouvons pas utiliser un double langage sur le plan de la pédagogie et de l'évolution intellectuelle vis-à-vis des problèmes de santé, et avoir à la fois une ligne dure à l'égard des jeunes consommateurs de cannabis et un discours banalisant son usage dans le milieu sportif.

Je terminerai en rejoignant totalement le propos de M. Cheron au sujet du phénomène qui consiste pour les contrevenants à masquer les produits dopants par l'usage d'autres substances chimiques. Certaines personnes comme Me Misson, un avocat spécialisé dans les questions de droit sportif, en est même arrivé à défendre l'abandon de la lutte anti-dopage. Il préférerait que les sportifs déclarent les produits dopants qu'ils utilisent, et que leurs performances soient jugées en prenant le facteur dopage en compte. Je ne souscris pas à ce point de vue, mais il existe bel et bien. Qu'on le combatte ou qu'on y adhère, il faut le prendre en considération.

Beaucoup de travaux de recherche scientifique ont été réalisés (notamment sous l'égide de l'Unesco) en matière de détection des produits dopants. Mais en parlant de l'EPO, cet avocat expliquait que sa prise pouvait être indécélable par les moyens techniques actuels – la mesure du taux d'hématocrite – quand certains modes d'absorption étaient utilisés.

Les chiffres donnés aujourd'hui nous permettent en tout cas de faire le bilan de notre politique anti-dopage 2006 et des perspectives 2007.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Il faut éviter de généraliser et de faire un amalgame entre sportifs de haut niveau et dopage. Pareillement, il ne faut pas affirmer que tous les coureurs cyclistes se dopent. Une charte éthique en huit points a été lancée en Communauté française dont un des points est la lutte antidopage. Cette charte est, entre autres, parrainée par le cycliste Philippe Gilbert qui réalise d'excellents résultats et qui est considéré comme un « Monsieur propre » du peloton.

Cependant, monsieur Crucke, je ne peux pas vous suivre quand vous relayez la plaidoirie de Me Misson défendant des sportifs dopés. L'avocat de la défense d'un client qui risque une suspension et une sanction met en avant l'hypocrisie généralisée du milieu du sport où le dopage serait monnaie courante. L'argument serait que les sportifs

qui sont pris sont ceux qui n'ont pas eu de chance. Nous ne pouvons soutenir une telle plaidoirie, pas plus que nous ne pouvons soutenir votre proposition de modifier la réglementation qui abolirait les sanctions pour les sportifs dopés qui déclareraient leurs produits. Ce système ne peut être en aucune façon envisagé.

De plus, la lutte antidopage relève du code de l'Agence mondiale antidopage et n'est donc pas une compétence de la Communauté française de Belgique. Si nous faisons nôtre la devise de Me Misson, nous ferions la une des journaux internationaux qui titreraient « La Belgique, paradis du dopage ».

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce message est pourtant de plus en plus diffusé et il faut y réagir afin d'éviter de futurs écueils.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Il faut combattre ce fléau, mais ce combat ne sera efficace que si tous les pays s'allient, collaborent et ne ferment pas les yeux. Le pouvoir judiciaire doit intervenir car il dispose de moyens plus larges que le pouvoir public ou que les fédérations. Même si ces dernières peuvent réaliser des contrôles médicaux et des analyses, seule la police peut mettre à jour des cas de dopage avérés touchant des célébrités du sport. Un juge d'instruction a la faculté de mener une enquête, de perquisitionner, de mettre les personnes sur écoute et de mener des filatures.

En arrivant à mon poste, j'ai constaté avec effarement que, sous le précédent gouvernement de la Communauté française, la règle était de ne pas informer la justice des faits avérés de dopage sous couvert du secret médical des médecins contrôleurs. C'était le raisonnement de Mme Maréchal qui détenait cette compétence.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Un débat a été tenu à l'époque sur les liens avec la Justice ; Mme Maréchal avançait les mêmes arguments que vous, elle pensait que c'était prévu dans le code et que dès lors, un texte législatif était superflu.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Je suis d'accord avec vous ; cependant, l'administration sous l'autorité de Mme Maréchal ne communiquait rien au Parquet. Le Code d'instruction criminelle consacre le principe que toute personne dépositaire d'une parcelle de l'autorité publique doit aviser le procureur du Roi des faits délictueux dont elle a connaissance. J'ai donc donné instruction, par note verte, à l'administration d'informer le parquet de tous les faits de dopage. Les procureurs du Roi concernés sont systématiquement avisés de la situation.

L'affaire Museeuw touche à sa fin. Laissons faire la Justice. Je pense que le débat judiciaire permettra d'établir la vérité. Nous ne savons de l'affaire Lefevre que ce que les journalistes ont rapporté dans leurs quotidiens. Des journalistes de la presse flamande ont dénoncé la légèreté de leurs collègues francophones. Il faut savoir que M. Decker est assigné en responsabilité. M. Lefevre lui réclame 75 000 euros au civil pour lui avoir causé, par ses propos, un préjudice difficilement réparable. Soyons donc prudents dans cette affaire.

En Communauté française, en 2004, 7,76 % des contrôles se sont révélés positifs, en 2005 6,50 % et en 2006, 5,53 %. Ces chiffres sont rassurants, mais je ne suis pas tout à fait apaisé. Le 21 février prochain, la RTBF consacrera son émission *Questions à la Une* au dopage. Peut-être en apprendrons-nous davantage sur le dopage international...

Dans un monde où l'argent est roi, les contrôles sont toujours en retard d'une guerre. L'Agence mondiale anti-dopage doit réactualiser chaque année la liste des produits interdits. Nous sommes donc toujours en retard d'une ou deux années sur les nouveaux produits. Souvenez-vous de ces sportifs américains qui avaient pu bénéficier de produits nouvellement conçus par Barko. Ces produits n'étaient pas connus de l'Agence. C'est un vrai problème.

Nous travaillons avec le laboratoire de Gand, qui est le seul susceptible d'organiser ces analyses en Belgique. La compétence de ce laboratoire est, je tiens à le souligner, irréprochable. On pourrait évidemment pousser plus loin les contrôles antidopage et envisager des prises de sang, des analyses de cheveux, etc. Cela nécessiterait que l'on puisse, au niveau européen, disposer d'un laboratoire performant. Celui de Gand n'est pas à même, aujourd'hui, de pratiquer de telles analyses.

Il faut également être conscient que nous effectuons un millier de contrôles par an, ce qui n'est mal pour la Communauté française. Plus les contrôles seront sophistiqués, plus les sources d'analyse devront être multipliées. Plus on ira loin dans la recherche, plus le coût par analyse augmentera. Parallèlement, il est certain que nous ne pourrions pas multiplier les budgets par cinq ! Pour l'instant, le coût est raisonnable et l'équipement actuel du laboratoire de Gand ne lui permet pas d'aller plus loin.

On n'est pas mieux équipé à l'échelon européen. Il y a Lausanne. Il y a aussi des laboratoires en Allemagne. Je ne fais pas confiance à aucun laboratoire installé dans les pays de l'Est qui malheureusement ne disposent pas de la technologie

suffisante. Nous n'allons pas faire appel aux laboratoires américains. Une solution devrait donc intervenir, au niveau européen, afin que certains laboratoires puissent pousser la recherche aussi loin que possible moyennant une subvention accordée par l'Europe. Il serait bon qu'il y ait, en Europe, cinq ou six laboratoires – dont celui de Gand – équipés des dernières technologies. C'est une thèse que je ne manquerai pas de défendre lors d'une prochaine réunion des ministres des Sports consacrée à la lutte contre le dopage. Pour être efficace, il faut absolument dégager des moyens supplémentaires.

Je remettrai au président le relevé des contrôles effectués chaque année pour chacune des disciplines sportives. Vous constaterez que le cyclisme n'est pas la discipline la plus touchée par le dopage. Ainsi, un tiers des contrôles effectués dans le monde du golf étaient positifs. Pour la boxe, en 2006, 22 % des contrôles étaient positifs et, dans la plupart des cas, il s'agit de boxeurs étrangers. Curieusement, la pétanque de haut niveau est également concernée par le dopage. Le cyclisme est évidemment concerné avec une moyenne de 5,84 % de contrôles positifs.

En ce qui concerne les substances, le cannabis vient en première position.

Vous avez parlé de contrôles effectués dans les différents niveaux du sport.

Si nous devons contrôler les amateurs, nous constaterions que le pourcentage de consommateurs de cannabis passerait de 50 % – taux qui concerne les sportifs de haut niveau – à 80, voire 90 %. Cela serait dû sans doute au fait que fumer un joint de cannabis lors d'une soirée est encore détecté six semaines plus tard.

Je ne veux pas entrer dans cette voie car les amateurs ne consomment pas d'EPO ou d'autres produits fort onéreux absorbés par les professionnels. Les produits consommés par les amateurs sont ceux que nous souhaitons que nos enfants ne consomment pas lors d'une soirée entre amis. Cependant, force est de constater que dans la liste des produits interdits par l'Agence mondiale antidopage figure le cannabis. Je ne peux donc pas dire que le cannabis ne soit pas un produit dopant. Cependant, il est assez surprenant de constater que des sportifs de haut niveau, comme des footballeurs de notoriété, consomment du cannabis comme des joueurs de 4ème provinciale.

Parmi les produits détectés en 2006, nous retrouvons aussi la cocaïne, produit pour lequel trois sportifs ont été contrôlés positifs. C'est le cas d'un joueur très connu du Standard qui a été li-

encié. Nous retrouvons aussi des diurétiques, de l'ecstasy ou d'autres produits. Je vous citerai aussi l'EPO, le salbutamol, la testostérone et les anabolisants. Parmi les gens consommant ces types de molécules, nous trouvons également des personnes qui fréquentent les salles de fitness et qui veulent épater la galerie. Ces personnes consomment de la testostérone, en oubliant les effets que ce produit peut avoir sur leur libido. Je vous remettrai la liste de ces différents produits.

Voici quelques jours, j'ai transmis une note verte dans laquelle je précise qu'il faut contrôler en priorité les sportifs sous contrat avec la Communauté française, parfois sous statut APE, ACS et Rosetta. En effet, si nous accordons un contrat à des sportifs professionnels afin qu'ils puissent progresser et être très bien rémunérés par la suite, ils doivent, en revanche, montrer patte blanche et être exemplaires. Le statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif doit se mériter.

Des contrôles doivent donc également être opérés à ce niveau car on ne peut pas soutenir financièrement des enfants ou des adultes pouvant être convaincus de dopage.

La troisième catégorie comprend les sportifs professionnels, de haut niveau ou non, en dehors des espoirs sportifs ou des sportifs reconnus qui sont des professionnels dans leur discipline. Viennent ensuite les sportifs, amateurs ou rémunérés, qui pratiquent soit un sport à un niveau de compétition nécessitant un effort physique important, soit des disciplines présumées plus exposées à la dérive du dopage. Un sportif amateur pratiquant une discipline à risque peut donc être contrôlé.

Je ne veux pas imposer le choix des contrôles car cela constituerait, me semble-t-il, une ingérence dans le travail de la cellule antidopage de la Communauté française et une sorte de pouvoir d'injonction positif ou négatif, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner en matière de validité des dopages opérés. La cellule est dirigée par le Dr Anne Daloze, qui est elle-même entourée de médecins ayant été désignés; deux viendront prochainement en renfort. Sur la base des grandes lignes que j'ai tracées, il lui appartient d'effectuer des contrôles.

Sur la base d'une consultation juridique, des contrôles antidopage vont enfin pouvoir être effectués en Région bruxelloise. Comme vient de le dire M. Cheron, celle-ci était épargnée en raison de la structure institutionnelle de notre pays.

Le mécanisme mis en place pour Bruxelles est un peu flou mais c'est juridiquement le seul

qui soit applicable. Les sportifs francophones membres d'une fédération reconnue par la Communauté française ou d'une fédération francophone non reconnue pourront être contrôlés par nos médecins inspecteurs lors de compétitions organisées à Bruxelles. Il en va de même pour les sportifs étrangers membres d'une fédération francophone.

Les sportifs néerlandophones ou étrangers affiliés à une fédération néerlandophone pourront être contrôlés à Bruxelles par la Flandre. Quant aux sportifs étrangers qui ne sont affiliés ni à une fédération francophone ni à une fédération néerlandophone, c'est la Cocom qui pourra les contrôler. Les Flamands et moi, nous pourrions mettre des médecins contrôleurs à sa disposition. Je reconnais qu'il eût été plus simple de trouver un système unique mais, étant donné le mécanisme très compliqué de notre régionalisation, c'est le seul moyen qui me permet d'intervenir. Je compte m'y engouffrer et j'espère que mon collègue Anciaux et la Cocom accepteront de jouer le jeu.

Le nouveau décret, qui a été approuvé à l'unanimité en commission et en séance plénière, excepté l'abstention de l'extrême droite en séance plénière, prévoit que les fédérations incluent un règlement spécifique de lutte contre le dopage dans leur code disciplinaire. Elles doivent intégrer dans ce règlement les dispositions prévues par la réglementation et les mesures en vigueur en Communauté française relatives à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention.

En cas de violation de ce règlement, la procédure « barème des sanctions » est applicable; il s'agit de dispositions arrêtées par des organisations internationales compétentes. Il est question d'appliquer, lorsqu'un de leurs membres est convaincu de dopage, les procédures et les sanctions prévues dans leurs statuts ou règlement et de communiquer aux responsables de leur cercle la mise à jour de la liste des substances et méthodes interdites en vertu de la législation en vigueur. Dès le 1er janvier 2008, les fédérations seront donc davantage impliquées dans la lutte contre le dopage.

En ce qui concerne la collaboration avec la Justice, l'article 29 du Code d'instruction criminelle est d'application. Quant au suivi médical des sportifs, mon cabinet, en collaboration avec celui de Mme Fonck, chargée de la Santé, travaille pour l'instant à la rédaction d'un nouveau règlement médical destiné aux fédérations sportives.

Ce projet de règlement médical sous une double signature sera prochainement soumis en première lecture au gouvernement. Je pense avoir

ainsi répondu à vos questions. Je suis à votre entière disposition pour compléter ma réponse si l'un ou l'autre point demeurerait quelque peu nébuleux.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Cette question est très complexe et passionnante à analyser car elle concerne des faits de société importants. Il peut sembler étrange qu'on décèle, lors des tests, des produits tels que le cannabis, souvent en combinaison avec d'autres substances. Le cannabis est utilisé comme apaisant le stress de la compétition. Or, on connaît l'importance du mental dans le sport. Outre la préparation physique, les sportifs doivent également se soumettre à une préparation psychique.

Il est bon de tenir compte, dans l'analyse des chiffres, du fait que les contrôles ciblent essentiellement les professionnels, dont vous avez bien détaillé les différentes catégories dans votre note verte.

M. Crucke a soulevé une question essentielle qui fait aujourd'hui l'objet d'un débat dans les sphères internationales : la politique actuelle de répression du dopage, avec un recours à des contrôles systématiques, longitudinaux, voire des analyses d'ADN, est-elle à même de lutter contre la toute puissante fraude ?

Dans nos contrées, le cyclisme est un sport roi, hypermédiatisé, qui a un lourd passé en matière de fraude car il brasse énormément d'argent. Or, il est symptomatique de constater que la plupart des affaires importantes qui sont aujourd'hui à l'instruction n'ont pas été révélées par un travail de détection des produits dans le sang, l'urine ou l'ADN, mais grâce à des écoutes téléphoniques, des interceptions de textos ou des liens avec des fraudes avérées dans d'autres secteurs, notamment la filière vétérinaire. La Justice est donc à la base de ces révélations, plus que les contrôles eux-mêmes.

Je ne dis pas qu'il faille défendre cette position, mais force est de constater que les thèses abolitionnistes apparaissent de plus en plus dans la littérature. Leurs auteurs considèrent que traquer le dopage est devenu impossible et inefficace, les scientifiques développant des contre-mesures ayant toujours une longueur d'avance par rapport aux capacités de détection des fraudes.

C'est particulièrement vrai dans le cas de l'EPO. Ce n'est pas cette hormone qui est directement contrôlée, mais bien la variation de taux d'oxygénation du sang qu'elle provoque, *via* le rapport entre le taux d'hématocrites naturel et celui détecté avant ou au moment de la compétition. Dans le monde du cyclisme, la donnée la plus suivie est effectivement l'évolution du taux d'héma-

toçrites au cours du temps, qui peut varier selon les jours. La ralit de ce type de dtection est que parfois on tombe sur un « mauvais jour ».

Certains en arrivent à la conclusion que le contrle anti-dopage est une lutte perdue d'avance. Ils se posent la mme question que ceux qui se l'taient pose en matire de rpression d'autres drogues dans d'autres domaines : les contrles sont-ils utiles ? Ne vaudrait-il pas mieux autoriser toutes ces substances dont la consommation est devenue un phnomne de socit, et voir l'impact de ces dernires ? C'est un point de vue assez extrme que je ne partage pas et qui est une vritable provocation intellectuelle.

Je n'ai pas la prtention de conclure ce dbat aujourd'hui, mais je souhaitais voquer cette cole de pense, qui parat à premire vue incroyable en se faisant l'avocate d'une lgalisation à outrance des produits dopants.

Nous sommes confronts à un phnomne mondial terriblement interpellant. Je conclurai ainsi : le secteur du sport professionnel est concern, mais il n'est pas le seul. Les sportifs professionnels ont choisi de faire du sport leur mtier, parfois au prix de risques terribles. Certains d'entre eux prennent des substances ralentissant le rythme cardiaque et l'oxygnation du sang à tel point qu'il est ncessaire de les rveiller durant la nuit afin d'viter un arrt cardiaque.

Certains professionnels font le choix d'utiliser de telles mthodes (y compris les transfusions sanguines et les cocktails de produits dopants), mais cela suscite en moi des questions au sujet des sportifs amateurs. Nous pouvons y trouver des gens qui sont entrans dans ce type de comportement. On peut citer la prise de corticoides chez les amateurs de power lifting et de musculation, avec des rsultats parfois terribles.

Ce phnomne nous interpelle, car il concerne beaucoup de gens, qui ne sont pas des professionnels et ne feront jamais la une des journaux. Nous nous situons là dans le domaine de la prvention de la sant.

Voilà donc un sujet extrmement d'actualit, et qui voque un phnomne de socit. Vu sa complexit, il est impossible d'y apporter des rponses simples, et c'est en cheminant pas à pas que nous pourrions amliorer les choses. En tout cas, c'est un dbat intressant, et je me rjouis que nous ayons pu l'avoir aujourd'hui.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je souscris tant à la remarque de M. Cheron quant à la qualit du dbat qu'aux rponses donnes par M. Eerdeken.

Comme vous l'avez soulign, nous ne pouvons qu'tre interpells par les limites techniques et financires des mthodes de dtection anti-dopage. Leur technicit exige en effet la mise en uvre de sommes considrables. Il est impossible de demander aux pouvoirs publics d'investir sans cesse plus d'argent dans ce domaine.

Nous ne parlerons donc jamais assez de prvention, domaine ayant galement l'avantage d'tre moins onreux. Nous devons cependant galement nous donner les moyens d'en analyser les rsultats.

Monsieur le ministre, au vu de la difficult de ce problme, loin de moi l'ide de vous blmer si des rsultats ne sont pas atteints. Mais la collaboration entre les communauts et le pouvoir fdral se doit d'tre plus accrue. Nos collgues des assembles fdrales ont peut-tre d'autres chats à fouetter durant ce premier semestre mais un colloque devrait tre envisag prochainement. Cette thmatique dpasse notre institution et les rflexions doivent tre communes.

M. Cheron me disait qu'un taux de 5 % de dopage dans le cyclisme n'tait pas un tableau si noir. Cependant, qui croit encore à ce chiffre quand, par exemple, Museeuw reconnat s'tre dop sans avoir jamais t pris. Il y a probablement tout un monde de substances que l'on ne peut contrler ni dceler.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour la note verte envoye à l'administration et pour les priorits que vous y avez dgages.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – J'ai oubli de prciser que dans cette note verte, j'ai demand qu'on tende vers la moiti des contrles à l'entranement. Cela ne touchera videmment que les sportifs de la Communaut franaise.

L'observation judicieuse de M. Cheron met en lumire les intentions des *staffs* mdicaux lors de la prparation des sportifs pour que les produits ne soient pas dcels durant la comptition. Un contrle à l'entranement pourra ds lors les dceler. Les fdrations sont tenues dans leur plan-programme de haut niveau de prsenter à la Communaut franaise le relev des prparations et de tout le programme des sportifs. Cette documentation nous permettra de surveiller l'entranement. Cette mesure permettra un contrle plus efficace.

Face à la thse abolitionniste, on peut videmment toujours mener tous les dbats intellectuels que l'on veut sur ce problme de socit et sur le sport de comptition. Pour ma part, je me range à l'opinion mondiale qui veut que les sportifs soient

contrôlés et, le cas échéant, sanctionnés.

Concernant le sport amateur, nous allons lancer une campagne éthique de lutte contre le dopage dans le courant de l'année 2007 avec un budget de 100 000 euros. Il s'agit de convaincre l'ensemble des sportifs du danger de l'usage des produits interdits, je n'exclus pas la possibilité de contrôler un jour les amateurs.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Le suivi longitudinal est très efficace, il détecte les manœuvres de contournement. Cependant, les entraînements hors de la Belgique devraient également faire partie de ces stratégies. Pouvez-vous contrôler un sportif en dehors de notre territoire ? On se souviendra de Mourhit qui s'entraînait à Ifrane au Maroc afin d'échapper aux tests anti-dopage.

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Les contrôles extraterritoriaux sont permis.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Pour les amateurs, on en oublie presque de parler des bonnes pratiques basées sur des produits naturels. Ces sportifs ne lisent pas toujours les revues spécialisées sur l'apport des sucres lents, notamment des glucides. Certains amateurs ont une vraie méconnaissance des bons produits autorisés.

Je suis parfois frappé de l'ignorance de certains amateurs dans les sports d'endurance comme le marathon. Ils ne savent pas qu'avant l'épreuve, il faut prendre des sucres lents ou boire beaucoup d'eau.

(M. Pierre Wacquier reprend la présidence de la commission)

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative aux « expériences pilotes de doublement du temps consacré au sport à l'école »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je soutiens depuis le début votre initiative de doublement des heures d'éducation physique dans onze écoles pilotes. Les premiers résultats sont extrêmement positifs. Les élèves sont plus sociables, plus enclins à la camaraderie, plus attentionnés. Je sais que vous voulez prolonger cette expérience jusqu'en 2009. Mais au vu des résultats, n'y a-t-il pas lieu d'associer davantage d'écoles à ce projet ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Parallèlement aux onze écoles pilotes, nous avons choisi neuf écoles té-

moins, situées à proximité des établissements pilotes, où les enfants n'ont que deux heures d'éducation physique par semaine. Nous pourrions ainsi comparer l'évolution de la condition physique et de la disponibilité pour les études des enfants des écoles pilotes par rapport à ceux des écoles témoins.

L'étude de l'évolution de la condition physique est confiée à l'ULB et à l'UCL. Il faudra du temps pour mesurer l'impact de la mesure car ce n'est que dans quatre ans que l'on pourra réellement en apprécier l'évolution. Nous pourrions alors noter les différences entre un enfant ayant suivi davantage d'heures d'éducation physique et un enfant n'ayant suivi que les deux heures classiques inscrites au programme en primaire, entre la 3^e et la 6^e année.

L'étude confiée au Pr Cloos de l'ULg ne portait pas sur la condition physique des élèves mais sur leur état d'esprit, leur sociabilité et leur comportement à l'école. Après une année de recherche, les résultats s'avèrent très positifs. Je suis plutôt optimiste, mais nous devons voir si ces impressions se confirment. Cette étude couvrira en effet une période de quatre ans. Assisterons-nous, à l'issue de la recherche, à une évolution similaire des réactions des enfants qui commencent en troisième primaire ?

Il faut aussi savoir que cette étude universitaire est basée sur les réponses des enfants, des parents et des enseignants à des questionnaires. Pour que l'étude soit pertinente, un nombre significatif de personnes interrogées devront y avoir répondu, ce qui est heureusement le cas pour la première année.

En ce qui concerne les aspects motivationnels, affectifs et de style de vie des élèves, nous avons enregistré, après un an, une différence positive significative. Les enfants se sentent bien à l'école. Cet aspect est plus marqué chez les filles qui sont pourtant un groupe à risque pour la sédentarité et l'abandon sportif.

Les éducateurs physiques déclarent que les élèves font preuve, dès le début de l'expérience, d'un plus grand respect, d'une meilleure entraide, de plus d'attention au cours des leçons. Les directeurs d'école soulignent l'impact favorable de l'opération dans les autres cours.

Ces résultats sont essentiels. En effet, lorsque nous avons ébauché l'expérience, avant qu'elle ne soit décidée par le gouvernement, il y avait dans le monde de l'enseignement des personnes opposées à cette initiative. Les intéressés disaient que plus les élèves feraient de sport, moins ils étudieraient

d'autres matières.

Pourtant, après un an, les directeurs ne partagent plus cette opinion qui était exprimée par certains inspecteurs hostiles à l'expérience. En conclusion, une partie non négligeable des acteurs de terrain est dès à présent favorable à l'augmentation des activités physiques dans les établissements scolaires.

Les parents estiment très majoritairement que leurs enfants sont plus épanouis suite à ce projet. Ils considèrent qu'ils sont en meilleure forme, qu'ils ont une attitude plus positive à l'école et qu'ils paraissent plus heureux. Quarante pour cent d'entre eux pensent que leurs enfants enregistrent, depuis l'expérience, de meilleurs résultats scolaires et pratiquent d'avantage d'activités physiques extrascolaires. Les parents se déclarent majoritairement d'accord avec la participation de l'école au projet. Ils pensent que cela ne perturbe ni les apprentissages, ni l'organisation familiale. Ils disent également que les enfants apprécient plus leur scolarité dans ces conditions. Ils sont presque unanimement favorables à la prolongation de l'expérience et à sa mise en oeuvre dans les établissements de façon durable.

Il est encore trop tôt pour parler d'extension du projet. Tout dépend, pour les écoles communales, de la commune. Dans ma ville, Andenne, nous avons décidé de consacrer deux périodes à charge de notre budget pour poursuivre cette initiative.

Si toutes les communes qui en ont les moyens généralisaient un tel projet dans l'enseignement communal qui scolarise à peu près un tiers des enfants en Communauté française, je pense que nous ferions oeuvre utile. La Communauté ne peut en effet tout prendre en charge. Je peux vous affirmer que le coût de ce financement pour notre budget communal est dérisoire puisqu'il représente un pour mille des dépenses ordinaires. Je pense donc qu'à Frasnes-Lez-Anvaing, vous pourriez me relayer, votre budget n'en souffrirait pas non plus. . .

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous ai peut-être même devancé à Frasnes-lez-Anvaing puisque ce ne sont pas deux mais trois heures supplémentaires d'éducation physique qui ont été organisées dans les écoles !

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – C'est extraordinaire. Je vous félicite !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous avons toutefois veillé à ce que chacune des sept écoles communales propose une orientation différente. Les parents peuvent ainsi choisir l'école de leur enfant

en fonction d'autres critères que la proximité géographique. Une école propose une immersion en néerlandais, une autre en anglais, une troisième du sport, une quatrième de la culture, une cinquième l'environnement...

Le capital-périodes est très intéressant, mais il a aussi ses limites puisqu'il n'est pas possible de dépasser les 31 heures par semaine.

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Nous pourrions échanger nos expériences municipales puisque, dans ma commune, les disciplines offertes varient également selon les écoles. . .

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Les grands esprits se rejoignent toujours !

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative à « l'état des centres ADEPS »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous ai interrogé récemment sur la fermeture du centre nautique de l'île Monsin à Liège. La situation me paraissait inquiétante et votre réponse n'a fait qu'aggraver cette appréhension. Vous avez décrit la situation apocalyptique que vous avez découverte sur place. Vous avez notamment évoqué l'envasement, mais, pire encore, la présence d'amiante.

Je suppose que, suite à votre visite, l'administration des Sports doit rédiger un rapport et vous le communiquer.

Je suis surpris qu'il faille attendre que le ministre se rende sur les lieux pour que la fermeture d'un centre soit décidée. Je me pose dès lors certaines questions. Que fait l'administration ? Des rapports sont-ils régulièrement rédigés et transmis ? Dans le cas de l'île Monsin, trouve-t-on trace, dans les rapports, des problèmes qui s'y posent ? Y a-t-il d'autres endroits où des situations alarmantes ont été révélées dans les rapports ?

Une des causes de fermeture du centre de Monsin était la présence d'amiante. La plupart des infrastructures de l'Adeps ont été réalisées à une époque où elle était encore régulièrement utilisée. En trouve-t-on encore dans d'autres bâtiments occupés par l'Adeps ?

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Monsieur le député, il n'est pas nécessaire que je me rende sur le terrain pour que des anomalies soient constatées. C'est le devoir de l'administration. Il existe en Commu-

nauté française une administration des Sports et une autre de l'Infrastructure. Il appartient à nos fonctionnaires dirigeants et à tous les fonctionnaires concernés d'attirer mon attention sur les problèmes qui se posent.

Mais le fait de se rendre sur place permet d'avoir une autre vue. Il est très difficile de se faire une idée définitive à la simple lecture d'un rapport.

En tant que responsable municipal, je n'ai jamais décidé d'un investissement sans être allé vérifier sur place son opportunité. Il en existe en effet deux sortes : ceux qu'on devrait faire et qu'on ne fait pas et ceux que l'on fait et qui ne sont peut-être pas nécessaires. Il y a également une troisième catégorie : les investissements parfaitement justifiés.

Dès que les propositions de l'administration me parviennent, j'en discute avec elle. L'administration propose et le ministre dispose...

Pour le centre sportif de haut niveau, c'est le gouvernement qui impulse une nouvelle politique : il demande à l'administration de collaborer à la rédaction du cahier des charges et à la création d'une nouvelle structure. Nous devons veiller à ce que ce centre sportif de haut niveau se développe dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, sans pour autant négliger l'entretien nécessaire et indispensable de l'ensemble des centres Adepts.

L'administration se montre très sensible aux contrôles du service interne de prévention et de protection des travailleurs. Ces dernières années, la priorité a été accordée à la suppression des transformateurs contenant des PCB et l'élimination progressive de l'amiante.

Je citerai également le plan de lutte contre la légionnelle. Toute une série d'actions sont donc menées pour suivre les avis des services spécialisés dans les problèmes d'hygiène et de santé. La priorité d'investissement absolue est accordée dès qu'il s'agit d'un problème concernant la santé publique.

Lorsqu'il est réalisé par l'administration de l'Infrastructure, et non par celle des Sports, le programme physique des centres Adepts tient compte des demandes de la direction générale des Sports, des requêtes de chaque directeur de centre et des asbl de gestion lorsque les centres Adepts sont co-gérés par la Communauté française et des universités. C'est le cas du centre de la forêt de Soignes avec l'ULB, du centre de la Woluwe avec l'UCL, du centre Blocry avec l'UCL ou encore du centre de Blanc Gravier avec l'ULg.

L'administration n'a pas proposé la fermeture

du centre de l'île Monsin, qui représente pourtant un pourcentage négligeable de l'ensemble de la fréquentation de nos centres Adepts, par crainte des réactions du très puissant monde politique liégeois. La raison principale de la fermeture réside dans le fait que la darse est inutilisable à terme. Cette darse de rangement des bateaux s'étend sur près de 200 mètres carrés et présente un risque important pour la santé des utilisateurs. La Meuse a apporté toutes sortes de saletés et de boues que le Port autonome et la Région wallonne sont incapables d'éliminer puisque aucun accord n'est intervenu entre les ministres régionaux. C'est cette saleté, plus que la vétusté du bâtiment, qui a justifié la fermeture. Quant au bâtiment, il devra soit être démoli avant rétrocession au port autonome, soit être repris par la Ville de Liège, auquel cas elle devra le faire désamianter.

L'administration n'est pas insensible aux problèmes d'hygiène et de sécurité, au contraire. Ses propositions tiennent en priorité compte des remarques du service interne de contrôle et d'hygiène.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis apaisé en vous entendant affirmer qu'il n'y a pas d'autre « Monsin » dans les bâtiments de l'Adepts. Je peux comprendre la situation politique locale et les difficultés de l'administration, mais il ne faut pas inverser les priorités : la sécurité des personnes doit primer sur la politique. Puis-je en déduire qu'il n'y a pas d'autre bâtiment à abattre d'urgence pour des raisons de sécurité ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Il y a peut-être un endroit que je vais devoir réaménager rapidement. Certaines parties de centres peuvent être rasées en attendant la construction de nouveaux bâtiments.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Parce qu'elles représentent un danger ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Non, aucun danger manifeste n'a été établi dans l'inventaire amiante. Je suis l'avis des techniciens. S'ils me disent qu'il faut intervenir rapidement, je le fais. S'ils disent que cela peut se faire dans le cadre d'un plan quinquennal, on ne va pas précipiter des investissements.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Paul-Olivier Delannois à M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative aux « structures de cyclo-cross en Commu-

nauté française et en Wallonie en particulier » est reportée

3 Question orale (Article 64 du règlement)

3.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports, relative aux « championnats d'Europe de volley féminin 2007 »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous ai déjà interrogé sur le championnat d'Europe de volley féminin, qui se tiendra au Luxembourg et en Belgique en 2007. À l'époque, vous m'aviez dit que ma question était prématurée et que vous y seriez attentif le moment venu.

Je pense que ce moment est arrivé. Une des deux demi-finales aura lieu à Charleroi. Il faut reconnaître à cette ville, dont on parle beaucoup ces temps-ci, l'excellence de son organisation sportive. Je pense entre autres aux Dauphines qui est un club phare du volley ball en Belgique. Certes, ce club a dû subir une restructuration à la suite des difficultés communales actuelles, mais il n'en reste pas moins troisième au championnat et mérite d'être aidé.

Il s'agit d'un événement de renommée internationale où l'on peut s'attendre à voir les meilleures équipes européennes. La Communauté française le soutiendra-t-elle ? De quelle manière ? Apportera-t-elle des moyens financiers ou des aides en infrastructures ?

M. Claude Eerdeken, ministre de la Fonction publique et des Sports. – En ce qui concerne l'état de ce dossier, l'Association inter-provinciale francophone de la Fédération royale belge de volley m'a fait parvenir, le 18 janvier, un courrier m'informant qu'elle avait inscrit, dans le cadre de l'actualisation annuelle de son plan-programme, l'organisation de cette compétition qui se déroulera en septembre 2007.

Comment fonctionne un plan-programme ? Une analyse est faite par l'administration pour l'ensemble des fédérations sportives. Elle dispose d'un budget, à charge pour elle de répartir les crédits entre les fédérations qui pratiquent un sport de haut niveau, de façon équitable et harmonieuse. Elle analysera donc la proposition de cette fédération, en toute liberté, comme pour l'ensemble des fédérations. Ensuite, le dossier me parviendra avec les propositions.

Depuis que j'occupe cette fonction, j'ai toujours accepté les propositions de l'administration.

Je n'ai jamais voulu corriger, enlever aux uns pour rendre aux autres. J'ai suivi les rapports qui m'étaient remis ; ils sont réalisés par une équipe de trois inspecteurs de haut niveau et par des licenciés en éducation physique. Ils travaillent de façon concertée avec une équipe d'assistants, dont Guy Namurois, préparateur physique au Standard et engagé par la Communauté française. Tout cela est étudié de manière analytique et scientifique.

L'allocation budgétaire qui permet le subventionnement d'événements susceptibles de mettre en valeur l'organisation du sport en Communauté française et sa notoriété n'est que d'un million d'euros – pour 64 fédérations sportives ! Une répartition équitable doit s'opérer entre elles, sachant que certaines, les plus importantes, organisent plusieurs événements par an. Pour en bénéficier il faut que l'organisateur transmette le formulaire – qui peut être téléchargé sur le site de la Communauté française – à l'administration des Sports. Dans ce cas aussi, cette dernière analyse le dossier et me fait des propositions.

À ce jour, aucune demande n'a été introduite. Il est vrai que l'organisateur de cet événement sportif peut introduire la demande au plus tard quinze jours avant l'événement. Il faut tout de même signaler que les premiers demandeurs seront les premiers servis ! L'administration ne peut pas statuer sur une demande qui n'est pas encore introduite...

La balle est donc dans le camp de l'Association inter-provinciale francophone. Mais il faut distinguer la fédération des clubs et les organisations. La fédération reçoit sa propre subvention alors que le plan-programme est une subvention spécifique de promotion du sport pour tous, introduite par les organisateurs d'événements.

Si la demande me parvenait, je dois, comme le veut la réglementation, la transmettre à directement l'administration. Soyez assuré, monsieur Crucke, que ce dossier sera examiné avec beaucoup d'attention.

Subventionner cette activité par une troisième AB « Sport et femmes » poserait des problèmes car l'inspection des finances pourrait émettre des réserves. Je suis légaliste, vous le savez, et j'agirai dans le respect de la réglementation et en suivant son avis.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans le cas qui nous occupe, la fédération est intimement liée à l'organisation de l'événement puisqu'elle accueille les championnats d'Europe. Grâce au club des Dauphines, elle a la possibilité d'organiser cette demi-finale à Charleroi !

Je voudrais encore vous poser deux questions. Dans quel délai l'administration peut-elle remettre son avis ? Vous affirmez qu'il ne faut pas utiliser deux ou trois allocations budgétaires pour une même manifestation. Dès lors, dans quelle allocation budgétaire faut-il puiser pour en faire bénéficier la manifestation ?

M. Claude Eerdekens, ministre de la Fonction publique et des Sports. – Il est très difficile de le dire. L'AB « Sport et femmes » est à éliminer d'emblée. Quant à trancher entre les allocations budgétaires « Promotion du sport » et « Plan-programmes », je suggérerais à la fédération concernée d'avoir le plus rapidement possible un entretien avec l'inspecteur en charge de ce dossier afin de déterminer le poste budgétaire le plus adéquat pour y puiser le montant le plus élevé.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 35.*